



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B389

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion du poste central de sécurité du musée Granet, vidéo, télésurveillance et gardiennage extérieur de ses abords (n° 2015M016)

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_03

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la gestion du poste central de sécurité du musée Granet, vidéo, télésurveillance et gardiennage extérieur de ses abords (n°2015M016)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement du marché de service relatif à la gestion du poste central de sécurité du Musée Granet existant, ainsi que le gardiennage extérieur de ses abords, qui s'achève le 30 septembre 2015, visant ainsi à assurer de façon continue la sécurisation des biens de cet établissement.

Exposé des motifs

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet :

- d'une part, la gestion du Poste central de sécurité du Musée GRANET entre 20 h00 et 08 h00 ainsi que les jours où aucune présence n'est assurée par le personnel permanent de surveillance du Musée à savoir le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.
- d'autre part, la télésurveillance et la vidéo surveillance du Musée Granet pour la sécurisation contre le risque vol et incendie, du Musée de la Chapelle des Pénitents Blancs ainsi que le site des réserves.
- Enfin le titulaire assurera également le gardiennage extérieur du musée et de ses abords lors des expositions le nécessitant.

Économie du marché :

La consultation n'était pas découpée en tranches, n'était pas allotie, et les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché a une durée d'un an à compter de la notification du marché, reconductible 3 fois tacitement pour une période identique.

Le marché est traité à prix mixtes.

- La partie fixe rémunérée par un prix global et forfaitaire correspond à la gestion du PC de sécurité du musée et à la vidéo et télésurveillance du musée Granet, de la chapelle des Pénitents Blancs et des réserves depuis le PC de sécurité du titulaire.
- La partie variable du marché est traitée à prix unitaires en ce qui concerne les prestations de gardiennage et d'interventions sur site.

La partie variable est à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics sans minimum ni maximum.

Forme des prix : prix unitaires révisables.

Estimation annuelle du marché :

Pour la partie à prix global forfaitaire : 195 540 € HT soit 234 648 euros TTC

Pour la partie à prix unitaire sur bons de commande : 86 400 € HT soit 103 680 euros TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 27 avril 2015 aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants:

Prix 60 %

Valeur technique 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juillet 2015 a décidé :

- d'attribuer le marché n° 2015M016 au groupement GIS/ATRAL/ITI pour un montant global et forfaitaire de 188 508,56 € HT, et un montant estimatif annuel de 56 472,24 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 24 juillet 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M016 relatif à la gestion du poste central de sécurité du musée Granet, vidéo et télésurveillance et gardiennage extérieur de ses abords attribué au groupement GIS/ATRAL/ITI pour un montant global et forfaitaire de 188 508,56 € HT, et un montant estimatif annuel de 56 472,24 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 20 et Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants. ;

2015_B389

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion du poste central de sécurité du musée Granet, vidéo, télésurveillance et gardiennage extérieur de ses abords (n° 2015M016)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015